



Le Territorial 64

Place Ste Ursule
64100 BAYONNE
☎ 05 59 55 04 89

Coordination Syndicale Départementale
csdcgt64@gmail.com
☎ 06 72 01 14 66
☎ 06 76 29 92 02

Centre de Gestion
64000 PAU
☎ 05 59 84 59 11

*Journal des personnels actifs et retraités
des Services Publics des Pyrénées Atlantiques*

FEVRIER – MARS 2014

OUI à la gestion collective des carrières NON au clientélisme local !

La Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale **a mis en place pour toutes les collectivités territoriales, des Centres de Gestion pour le personnel.**

Les Centres de gestion organisant les **recrutements** (concours), la **mobilité** (bourse de l'emploi), gèrent la **carrière** (avancement, promotion), les aléas de la carrière (**maladie**, reclassement, médecine professionnelle), garantissent le **droit syndical**, peuvent organiser des services de remplacement.

Pour toutes les Collectivités ?

Non, car les collectivités de plus de 350 agents ont la possibilité, si elles le souhaitent, de rester en dehors de ces organes de gestion collective.

Et la plupart ne s'en privent pas. Elles peuvent ainsi fixer leurs propres règles, notamment en matière de promotion et de discipline. Cela leur permet de « tenir » leurs agents, au détriment de leur indépendance, et de la construction nécessaire d'une fonction publique territoriale unifiée.

Pour autant elles savent utiliser l'outil que représente le Centre de Gestion.

C'est pourquoi la CGT revendique, depuis la construction du Statut, l'affiliation de toutes les Collectivités.

Cette revendication nationale se décline localement, avec l'opposition de la CGT à une désaffiliation de la Ville d'Anglet, annoncée par certains.

De même à l'occasion des CTP de décembre 2013, les élus CGT de la Ville de Pau et de l'Agglomération ont fait la déclaration ci-contre

Déclaration CGT lors des CTP des 6 (CDAPP) et 13 (Ville de Pau) décembre 2013

Madame la Maire, Madame la Présidente,

Vous avez pris l'initiative de mettre à l'ordre du jour du CTP la proposition d'adhésion de nos Collectivités à certaines missions du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La CGT estime que cette proposition, au demeurant intéressante, ne suffit pas, et qu'il faut aller vers une affiliation pleine et entière de la Ville et de la CDA, ainsi que du CCAS auprès duquel nous sommes déjà intervenus.

Depuis 30 ans, la CGT et sa Fédération des Services Publics mettent en avant la nécessité d'une gestion collective des carrières, et donc, de l'affiliation de toutes les Collectivités Territoriales, de tous leurs établissements publics, aux centres de gestion.

Tel n'a pas été le choix de nombreux employeurs, qui ont privilégié une gestion locale, voire clientéliste, de « leurs » agents.

Certes, l'adhésion au Centre de Gestion n'efface pas les insuffisances de la construction statutaire, ne gomme pas les revendications.

Elle peut même apparaître comme éloignant des salariés leurs représentants syndicaux.

Mais il s'agit bien de la construction d'une Fonction Publique Territoriale indépendante, professionnelle, jouissant sur chaque territoire de la République des mêmes droits et devoirs, quels que puissent être les employeurs locaux.

L'enjeu est considérable.

Nous voulons croire que l'autorité territoriale aura l'audace, lors de la présentation de ce dossier aux assemblées délibérantes, de présenter cette alternative, et d'inviter chacun à s'exprimer sur ce sujet.

Et nous demandons que lors de la séance du CTP, un vote soit émis sur notre proposition d'affiliation pleine et entière au Centre de Gestion.

CREATION DE BASES / SYNDICALISATION

SAINT PEE SUR NIVELLE

Après des mois de réflexions, d'échanges, les salariés de cette collectivité locale ont décidé de créer leur syndicat CGT, ils ont décidé aussi de travailler sur les collectivités voisines de st PEE et pour cela ils ont créé ce que nous appelons un syndicat de site.

Une trentaine de salariés ont rejoint notre organisation. Un accord local sur les droits syndicaux a été signé avec Madame le Maire.

Et si demain, dans toutes les collectivités locales, les agents territoriaux s'organisaient avec la CGT, ne pensez-vous pas que nos revendications trouveraient un écho favorable chez nos employeurs locaux mais aussi au niveau du gouvernement !

USTARITZ

6 mois de discussions, des réunions d'information organisées dans la collectivité, plusieurs lettres revendicatives, une pétition, des salariés et des élus du personnel mobilisés, un préavis de grève déposé par notre organisation syndicale.

Cet ensemble a fait qu'un protocole a été signé le 7 février 2014.

Les agents ont obtenu :

- Que tous les agents de catégorie c aient dans le cadre du régime indemnitaire une indemnité administrative de technicité portée à 2,5. Que le personnel encadrant perçoive une indemnité d'exercice de mission à 1.
- Que la commune participe à la couverture santé, que les jours fériés et dimanche soient récupérés à 200%
- Que l'application des jours de RTT, se fasse comme prévu par les textes avec maintien des acquis locaux.

Aujourd'hui, les salariés ont bien perçu le rôle de notre organisation, il ne reste plus qu'à construire dans la collectivité le syndicat CGT.

GELOS

Suite à un mouvement de 2010, dont notre journal s'était fait l'écho, les agents de la ville de GELOS, avec la CGT, ont entamé un mouvement de grève pour obtenir la concrétisation des engagements de l'époque en ce qui concerne le régime indemnitaire, et la promotion des agents pouvant y prétendre.....à suivre.

URCUIT

Les salariés décident de s'organiser, 7 d'entre eux rejoignent la CGT.

Ensemble, nous construirons le cahier revendicatif.

Et... au Conseil général des Pyrénées Atlantiques....

Chez les territoriaux du CG64, la vie n'est toujours pas un long fleuve tranquille.

Nous avons connu et connaissons encore des situations où des problématiques managériales n'ont pas été solutionnées.

En découlent des climats pas toujours sereins, les évaluations professionnelles du moment laissent libre cours à des commentaires ubuesques au regard des carrières des agents concernés.

Difficile aussi les réorganisations de services, qui in fine nécessitent audits avec soutiens extérieurs. De tout cela découlent des conditions de travail complexes et interrogatives quant à l'avenir....

La question épineuse de l'emploi, de la mobilité reste quant à elle entière et la solution << mutualisation >> très en vogue, voire galvaudée actuellement doit nous alerter et devra sans plus tarder être soulevée dans les prochains CTP.

Le 1er syndicat du CG, la CGT continue de remplir son rôle auprès des agents qu'elle représente et se félicite des dernières adhésions à notre syndicat.

Adhérer à un syndicat aujourd'hui, dans une période de crise et de défiance, est à l'évidence un geste bien mûri !

Nous remercions ces agents pour leur confiance et leur souhaitons la Bienvenue !

Qui a dit qu'il ne se passait rien dans les collectivités locales ? Ces quelques exemples, nous montrent bien le contraire et vous qu'attendez-vous !

Les militants CGT sont à l'écoute de vos préoccupations, n'hésitez pas à les contacter.

Ce sont eux qui depuis des années viennent dans votre collectivité locale, pour vous donner de l'information, organisent des réunions, vous accompagnent quand il y a un souci ou vous défendent lors de commissions paritaires.

Demain devenez acteur, faites comme la centaine d'agents territoriaux du département rejoignez la CGT.

POUR LE MAINTIEN DU PARITARISME



La LOI n° 2010-751 du 5 juillet 2010 « relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique » a apporté un certain nombre de modifications aux règles de fonctionnement des organismes représentatifs du personnel.

Parmi ces modifications, la CGT regrette la fin annoncée du paritarisme des Comités Techniques.

En lieu et place d'une instance où représentants des Collectivités et représentants des agents pouvaient travailler ensemble, dans la diversité des approches et des points de vue, le Comité Technique « nouvelle formule » ne recueillerait que l'opinion des représentants des personnels.

Ainsi, la collectivité pourrait n'être représentée que par un seul élu, ce qui nous semble appauvrir les possibilités de débat, et faire fi du pluralisme affiché par la plupart des listes.

Encore une fois, la richesse du débat est sacrifiée sous prétexte d'efficacité et de simplification.

C'est pourquoi la CGT appelle les collectivités à faire usage de la possibilité que leur offre la Loi de maintenir le paritarisme, par un vote de l'assemblée délibérante.

**[Le Comité Technique]
[PARITAIRE]**



ET SI VOUS ETIEZ CANDIDAT(E) ?

à la Commission Administrative Paritaire de votre catégorie,
au Comité Technique Paritaire Intercommunal ou de votre Collectivité
au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

1. Je porte les voix de mes collègues

Les élections professionnelles permettent aux salariés de choisir leurs délégués et de définir la représentativité des organisations syndicales. La limite de cet exercice est évidente : je ne choisis que parmi les candidats proposés. Parfois ce choix n'existe même pas, faute de syndiqués ou de candidats CGT. En me portant candidat sur une liste CGT, je représente et porte la voix de mes collègues.

2. Je ne suis jamais isolé face à mon employeur

En me portant candidat sur une liste CGT, je suis mis en contact avec les syndicats et leur coordination départementale. Mon activité syndicale me permet ainsi de tisser des nouveaux liens avec mes collègues et d'autres salariés. Véritable acteur, je suis informé sur la vie des collectivités territoriales du département. Je reçois les analyses et propositions de la CGT. Cela me permet de mieux connaître mes droits, d'être mieux accompagné et défendu. En tant qu'élu CGT, je bénéficie aussi d'une formation syndicale qui me permet de mieux comprendre, agir, mener et conduire mon activité ou de remplir mon mandat.

3. J'agis sur la vie de mes collègues à tous les niveaux

Conditions de travail, carrière, cotisations sociales ou encore mode de management, être délégué CGT me permet d'agir sur les attentes et préoccupations de mes collègues. Par l'intervention syndicale, je construis avec eux de nouveaux droits pour l'encadrement. Ainsi je participe à un syndicalisme qui colle aux réalités et veut apporter des réponses concrètes aux attentes des territoriaux.

4. Je donne du sens à mon engagement professionnel

Être délégué syndical ne me conduit pas à rompre avec mes aspirations professionnelles, mais au contraire à participer à la vie de l'entreprise au-delà du travail. C'est aussi se syndiquer pour mieux s'organiser au sein du syndicat afin d'être en capacité d'intervenir sur tous les sujets liés à mon statut de salarié de l'encadrement. En devenant un membre à part entière de la vie syndicale de mon entreprise, j'élargis mon champ de vision, d'intervention et de plein exercice de ma qualification et de mes compétences professionnelles.

5. Je renforce un syndicat utile, accessible et solidaire

La CGT est le 1er syndicat en France. ! Nous agissons pour :

- un syndicalisme solidaire qui rassemble toutes les catégories, toutes les compétences ,
- obtenir des droits individuels et collectifs, et pour faire valoir l'apport des salariés dans les choix de gestion,
- garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

6. J'ouvre un nouvel espace de liberté et de démocratie

En me syndiquant, j'accrois ma liberté en me donnant les moyens d'agir sur ma vie de salarié. À travers mon expression, j'élabore l'intervention publique du syndicat afin qu'elle porte les attentes de mes collègues. Face à la « la libre-concurrence » ou encore « l'esprit d'entreprise » qui règnent dans nos collectivités, la CGT est un espace de liberté où les salariés pensent et décident d'agir en toute indépendance des pouvoirs économiques et politiques.



Bulletin d'adhésion

(A remettre à un ou une militant(e) ou à retourner à l'une des adresses citées dans l'entête)
**Se syndiquer à la CGT, c'est un geste de liberté, c'est choisir d'intervenir
efficacement pour faire entendre sa voix.
C'est aussi un droit statutaire et constitutionnel.**

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

☎ 05 /...../...../...../..... 📠 06 /...../...../...../..... @ Mail :